

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 21 novembre 2017

Adresse postale

Services de l'État en Vaucluse
DREAL PACA

Unité Départementale de Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique

DREAL PACA
Unité Départementale de Vaucluse
Cité Administrative
Bâtiment 1 – Porte B
Avenue du 7è Génie
84000 AVIGNON

La directrice régionale

à

Monsieur le président de la métropole
Aix-Marseille Provence

Affaire suivie par : Subdivision 4

Tél. : 04.88.17.89.33 – Fax : 04.88.17.89.48

N° S3IC : 064.10980 – P3
Réf. : D-0381-2017-UD84-Sub4

Direction opérationnelle traitement
Service déchetterie transfert
CS 40868

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Conclusion de la visite d'inspection du 8 novembre 2017 de la déchetterie de
PERTUIS (84120).

Pj : Dix fiches d'écart de 2016.

Monsieur le président,

La déchetterie de PERTUIS (84120) a fait l'objet d'une visite d'inspection le 8 novembre 2017.

Cette visite, non exhaustive, a porté sur les suites données à la visite du 7 septembre 2016.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette
visite :

Écarts à la réglementation relevés :

Lors de la visite d'inspection du 7 septembre 2016, il avait été relevé onze écarts, dont dix
restaient à clore.

Les écarts n° 2 à 8 et n° 10 et 11 ont eu une suite satisfaisante et sont clos.

L'écart n° 9 n'a pas été contrôlé.

Ces conclusions sont reprises et détaillées dans les dix fiches d'écart jointes.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L. 110-1-II-4, L. 124-1, L. 125-1, L. 125-2, L. 125-4 et L. 521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale et par délégation,
Le chef de la subdivision 4,



Jérôme POCHON